

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARREST DU 28 SEPTEMBRE 2023**

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-trois, 18 heures 00, les membres du conseil municipal d'ARREST se sont réunis en mairie, suite à la convocation de M. le Maire Armel BOUCHARD, président de séance, en date du 22 septembre 2023.

Etaient présents : Armel BOUCHARD, Davy PACQUES, Christophe BOULET, Bénédicte FOUQUEMBERG, Amandine FORESTIER, Gaylord DEBURE, Sylvain OSERET, Aurore BARETTE, Hélène HENOCQUE.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Julien CAILLET (à M. Christophe BOULET), Serge FLET (à Bénédicte FOUQUEMBERG).

A été nommé(e) secrétaire : Gaylord DEBURE.

**Adoption du procès-verbal du 06/07/2023 :**

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG signale une omission : elle avait demandé lors de cette dernière réunion si des stores pouvaient être posés dans la « salle associative » de la mairie.

Le procès-verbal est adopté (abstentions : Mme Bénédicte FOUQUEMBERG, M. Serge FLET, Mme Hélène HENOCQUE).

**DCM2023/019 - DCM 2023/020 : REJOINTOIEMENT DES BRIQUES DE LA MAIRIE - DEMANDE DE SUBVENTIONS A L'ÉTAT (DETR) ET AU DÉPARTEMENT (FONDS DE SOUTIEN AUX COMMUNES)**

Vu le projet de rejointoiement des briques de la mairie adopté le 25 novembre 2022 par le conseil municipal, retenant le devis de l'entreprise DEBURE-DECLÉ (Arrest), d'un montant de 30 800 euros HT ; Considérant que le dossier de demande de subvention DSIL correspondant n'a pas été retenu pour 2023, M. le Maire propose de solliciter pour l'année 2024 et pour ce même projet la participation de l'Etat et du Département de la Somme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR « rénovation mairie » et du Département au titre du fonds d'appui aux communes pour le projet de rejointoiement de la mairie et arrête le plan de financement suivant :

Coût HT du projet de rejointoiement de la mairie :	30 800.00 €
Subvention État DETR (30%) :	9 240.00 €
Subvention Dépt de la Somme Fonds d'appui aux communes (40%) :	12 320.00 €
Part revenant au maître d'ouvrage (30%) :	9 240.00 € HT
(+ TVA) :	6 160.00 € TVA
soit Fonds propres	15 400.00 € TTC
Total TTC :	36 960.00 € TTC

Le conseil municipal mandate M. le Maire pour solliciter ces aides financières auprès de l'Etat et du Département, ainsi que pour signer tout document se rapportant à ce projet, et pour demander l'autorisation de commencement anticipé des travaux (travaux certifiés non commencés).

**DEMANDE D'AIDE D'UNE FAMILLE POUR ÉCHANGE SCOLAIRE ET FAMILIAL**

M. Davy PACQUES expose la demande de M. Mme SOMONT Christophe sollicitant auprès du conseil municipal une aide exceptionnelle pour le séjour au Canada de leur fille Agathe, 14 ans, dans le cadre d'un échange scolaire. Le conseil municipal décide de lui appliquer la décision prise en avril 2023 « aide aux familles pour séjour linguistique et voyage d'études », soit le versement d'une aide de 50 euros.

**SALLE DES FÊTES**

M. Christophe BOULET explique que le représentant de la société Henri Julien est venu vérifier l'état des fours de la salle des fêtes : un devis pour remplacement des grilles et des brûteurs est attendu, ainsi que le prix d'un four électrique ; le coût d'un émaillage de ces pièces sera également recherché. Le lave-vaisselle fonctionne bien, il nécessite par contre d'être nettoyé régulièrement et en profondeur, notamment le filtre.

Un gros nettoyage du carrelage de la cuisine a été réalisé par les employés communaux. Un balai-brosse sera mis à disposition des locataires.

L'idée d'une rénovation complète de la cuisine est évoquée, et des cuisinistes de collectivités seront contactés afin d'étudier les possibilités de réaménagement. L'entreprise recommandée par la Fédération d'Electrification de la Somme ne s'étant toujours pas déplacée pour étudier la question du passage en leds de la salle, la FDE sera relancée ; cette question pourrait cependant être incluse dans un projet global, afin de prétendre à des subventions plus importantes.

Il serait judicieux également de réaménager un coin pour le matériel, le nécessaire d'entretien... Des problèmes récents de cirage et de lustrage du parquet sont évoqués. Des disques pour la lustreuse ont été commandés, et permettront de mieux entretenir le parquet et d'espacer les cirages. M. le Maire signale que la commission de sécurité passera le 6 octobre pour contrôler l'établissement.

### **FOSSÉ RUE MACHET CHOLLET ET CURAGE DES TRAVERSÉES DE ROUTE**

M. le Maire explique qu'après réalisation des travaux, il s'est avéré qu'une planche supplémentaire était nécessaire en hauteur afin de dépasser le niveau du terrain de M. Mme FORESTIER. La MFR s'est proposée de réaliser gracieusement cet aménagement supplémentaire, la commune prenant à sa charge l'achat des planches en chêne manquantes (718.20 € HT). Mme Bénédicte FOUQUEMBERG constate le coût élevé au final de cet aménagement de fossé. M. Gaylord DEBURE explique que ces travaux étaient nécessaires, et bénéfiques au bon écoulement des eaux.

L'entreprise CARRU interviendra tout prochainement sur le curage des traversées de route Impasse de la Tuffière et Route d'Abbeville. Le coût de cette intervention (1 670 € HT) sera finalement pris en charge par le GEMAPI (service de Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations de la CABS). Une mini-pelle a été louée (902.07 € HT) par la commune pour permettre aux employés communaux de nettoyer les abords de la rivière et effectuer d'autres travaux par la même occasion. M. Gaylord DEBURE propose pour une prochaine location de passer par Kiloutou EU pour obtenir des tarifs plus avantageux.

L'entretien des berges de l'Avalasse incombant aux propriétaires riverains est de nouveau évoqué, ainsi que le rôle que le GEMAPI pourrait tenir dans l'avenir en la matière. Un courrier rappelant leurs obligations pourrait être envoyé aux personnes concernées. Mme Hélène HENOCQUE demande si la MFR ne pourrait pas intervenir à la demande de ces propriétaires. L'organisme sera interrogé à ce sujet.

### **DCM2023/021 : ACHAT D'OUTILLAGE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 8 voix « pour » et 3 « abstentions » (Mme Bénédicte FOUQUEMBERG, M. Serge FLET et Mme Hélène HENOCQUE),

Décide d'acheter de l'outillage portatif sans fil Stanley Fatmax à BRICOMARCHÉ (St-Valery-sur-Somme) pour la somme de 1 000 € HT (1 200 € TTC). Cette dépense sera mandatée au compte 2157 du budget 2023. M. Sylvain OSERET donne le détail de ce matériel : perforateur, boulonneuse à chocs, visseuse à impact, outil oscillatoire de coupe, scie sabre et scie circulaire, plus une batterie supplémentaire.

M. le Maire signale qu'un taille-haies a été acheté chez AGRI SANTERRE (Feuquières) pour 599,17 € HT.

### **DEMANDE D'EMPLACEMENT**

M. le Maire rapporte la demande d'une poissonnière souhaitant bénéficier d'un emplacement sur Arrest le mardi matin pour deux heures environ. Le conseil municipal est d'accord, au tarif de 25 euros par mois.

### **DÉPENSES DU CENTRE DE PREMIÈRE INTERVENTION**

Le point est fait sur le coût du corps de sapeurs-pompiers pour les trois dernières années : 2020 = 6 130 €, 2021 = 5 383 €, 2022 = 6 393 € (+ 828 € de vêtements). Les dépenses se répartissent majoritairement entre l'eau, l'électricité, la téléphonie, le carburant, les assurances et les vacations des pompiers (part principale des dépenses avec 3 585 € en 2020, 2 740 € en 2021 et 3 918 € en 2022).

### **OPÉRATION BRIOCHES (ADAPEI 80 LES PAPILLONS BLANCS)**

M. le Maire rappelle que la vente des brioches se déroulera le week-end du 13 au 15 octobre. Le point est fait sur les conseillers disponibles.

### **COMPTEURS DE CIRCULATION**

M. le Maire signale que les compteurs de l'Agence routière Département seront mis en place dans le village le 4 octobre prochain (rue à Cailloux D106, côte de Franleu D80, et rue de Catigne D48).

### **FRANCE SERVICES**

Les permanences reprendront le mardi 24 octobre prochain, de 14h15 à 16h45, dans la salle faisant le coin, à l'arrière de la mairie (chaque 4<sup>ème</sup> mardi hors vacances scolaires).

### **QUESTIONS D'INITIATIVES**

Mme Hélène HENOCQUE signale que le haut de la rue de la Crapaudière n'est jamais tondu, et qu'un trou immense se trouve sur la chaussée.

Une lampe est en panne rue à Cailloux. Une voiture est également stationnée depuis des mois. Le propriétaire ne l'ayant pas enlevée malgré la demande de M. le Maire, celui-ci le signalera à la gendarmerie.

Mme HENOCQUE rappelle que de nombreuses leds bleues du centre du village ne fonctionnent plus. La société SIGNALS sera de nouveau relancée à ce sujet.

Mme HENOCQUE regrette que la population n'ait pas été informée de la tenue des Apéros du Patrimoine à Arrest le 14 septembre dernier, même si les conseillers y ont été invités. M. le Maire répond que des affiches ont été mises dans les panneaux communaux, sur le site de la commune, sur celui du PNR Baie de Somme et de la CABS ; des participants « extérieurs » été d'ailleurs présents.

Mme HENOCQUE demande quel spectacle sera choisi pour le Noël de l'école. M. Davy PACQUES répond que Mme GODBERT a retenu un spectacle de marionnettes de la compagnie MARISKA.

Mme HENOCQUE demande si une date a pu être retenue pour réunir la commission scolaire. M. PACQUES précisera prochainement cette date (certainement début novembre).

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG demande si des intervenants ont pu être trouvés pour la manifestation Octobre Rose du 28 octobre ; comme précisé dans le précédent procès-verbal, des chargées de préventions seront présentes et iront vers les participants pour les sensibiliser. Le point de départ de la marche d'environ 6 km (sur un des parcours de randonnées communales) sera situé près de l'église.

Mme FOUQUEMBERG demande quand commenceront les travaux de l'entreprise « AD Rénovation Baie de Somme » sur les joints de l'église. M. le Maire répond que le maçon (anciennement « AMAURY Services ») prévoit de démarrer dès la fin de son actuel chantier, soit début novembre. M. Gaylord DEBURE pense qu'il faudra fermer au moins la moitié du parking et prévenir au préalable les usagers. Il signale également un muret abimé par un véhicule qui est à remaçonner.

Mme FOUQUEMBERG demande quels travaux sont actuellement entrepris au niveau du mur des ateliers. M. le Maire explique que la présence de la mini-pelle a permis de creuser une tranchée qui permettra d'améliorer l'assise du mur, et de couler une semelle en béton ; des réparations vont pouvoir ensuite être entreprises par les employés communaux, avec d'anciennes briques.

Mme FOUQUEMBERG évoque la pose des fenêtres du logement de l'ancienne poste. M. le Maire répond que les travaux sont terminés. Les employés se chargent des finitions/reprises à la fibre de verre.

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG demande des informations quant à l'application de la loi sur le compostage obligatoire dans les foyers dès 2024 : la CABS assumera-t-elle cette obligation ? M. le Maire n'a pas d'information à ce sujet.

Mme Hélène HENOCQUE rappelle qu'un bac à torchis de maçon est toujours en place impasse de l'Avalasse. M. le Maire répond que celui-ci a été retiré il y a une quinzaine de jours.

Mme HENOCQUE aimerait qu'à mi-mandat, la majorité fasse le point lors d'une prochaine réunion sur les actions entreprises par rapport à son programme électoral.

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG s'interroge quant au colis de fin d'année des aînés. M. le Maire répond que l'adjoint aux fêtes Julien CAILLET réunira la commission comme tous les ans pour travailler sur le sujet.

Mme FOUQUEMBERG relaie la remarque de M. Serge FLET quant aux nombreux trous sur la voirie communale. De l'enrobé n'avait-il pas été acheté ? Les talus sont à faire également. M. le Maire explique qu'après la taille des haies au poste de refoulement demandé par VEOLIA, la mise en place des filets au stade, ces travaux d'entretien pourront être entrepris.

Mme FOUQUEMBERG signale que la haie d'une propriété rue de Drancourt est à couper et déborde sur la rue. Un courrier sera envoyé aux propriétaires.

Mme FOUQUEMBERG rapporte l'interrogation d'administrés sur les secteurs du village restant allumés la nuit. M. le Maire explique que seul le centre reste allumé le week-end.

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG trouve navrant que les travaux prévus à l'école pour la rentrée de septembre n'aient pas tous été réalisés et que les enfants ne puissent être accueillis dans des conditions optimales (rampe non peinte à la maternelle, balatum non posé sur la mezzanine, local wc envahi de moisissure) ; il revient au Maire de s'assurer de l'intervention correcte des services de la CABS avant la rentrée scolaire. M. le Maire explique que Mme la Directrice ne lui a pas fait remonter ces informations. Le conseil municipal débat des dysfonctionnements actuels de la compétence scolaire de l'organisme intercommunal.

Mme FOUQUEMBERG demande ce qu'il est prévu pour le Téléthon cette année. Une réunion de préparation sera programmée.

Mme Aurore BARETTE signale un gros trou sur le chemin communal qui mène à sa propriété. Une brouette de cailloux pourrait résoudre le problème.

Mme BARETTE signale que des individus rôdent régulièrement sur le chemin au fond de son terrain, dégradant barrières et clôtures.

Mme BARETTE demande si des courriers ont été reçus par le CCAS pour ce qui est de la terre en location. La demande de M. GAUTIER est bien parvenue, mais pas encore celle de renoncement de l'actuel locataire. Le service du cadastre qui a transféré par erreur les biens du CCAS à la mairie devra avant tout éventuel changement de locataire rétablir la situation initiale de ces propriétés.

Mme BARETTE revient sur la question de l'entretien des talus par des sociétés spécialisées qui avait été évoqué il y a quelques temps. M. le Maire doit demander des prix à ces entreprises.

M. Gaylord DEBURE se demande si un panneau lumineux électronique ne pourrait pas être un bon moyen de communiquer avec la population, notamment pour ce qui est des manifestations. Des prix seront recherchés.

Mme Hélène HENOCQUE se souvient que le balayage était autrefois effectué par une entreprise dans les rues du village. Il s'agissait en fait à l'époque de faire passer une balayeuse VEOLIA, principalement au moment de la course cycliste locale, mais la prestation était fort coûteuse. M. le Maire précise que la balayeuse communale est utilisée de temps en temps.

Mme Amandine FORESTIER regrette que des voitures stationnent parfois sur les emplacements en béton désactivé de la place, servant à la giration des gros véhicules.

M. le Maire signale que M. Benoît LELONG achètera à ses frais des panneaux pour signaler ses vaches aux abords de son exploitation agricole.

La séance est close à 19h50.

Le secrétaire de séance,  
Gaylord DEBURE

Le Maire,  
Armel BOUCHARD

